

La pêche de loisir aux filets sur l'estran girondin en 2010

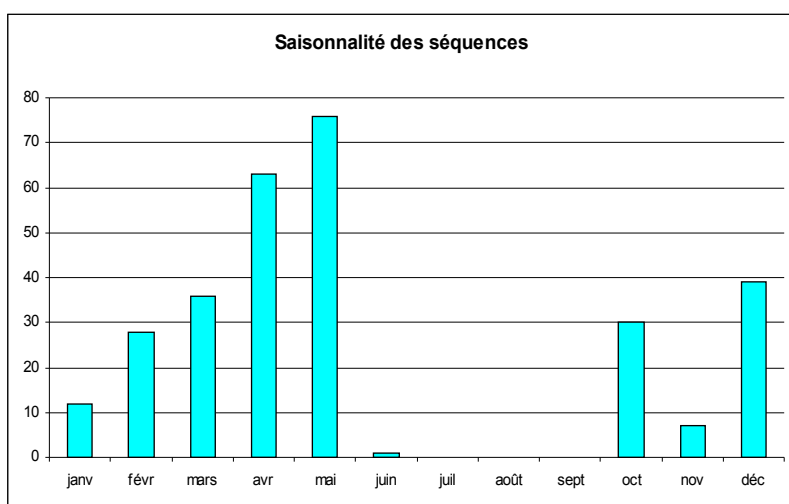
Les pêcheurs

Pour l'année 2010, 88 autorisations de pêche ont été délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Arcachon. Elles concernaient moins de 8% de femmes et 48 % de personnes retraité(es)¹.

L'activité déclarée dans les fiches de pêche²

Définition de la séquence de pêche : *Le pêcheur pose son filet à la basse mer et le relève 12 heures plus tard à la basse mer suivante.*

- 41 pêcheurs ont remis une fiche de pêche dont 33 avec une activité déclarée.
- 148 fiches de pêche saisies dont 7 % sans activité.
- l'activité maximale a été enregistrée le 25 mai : 8 pêcheurs ont posé un filet.
- Sur l'année, 132 jours avec au moins une séquence de pêche.

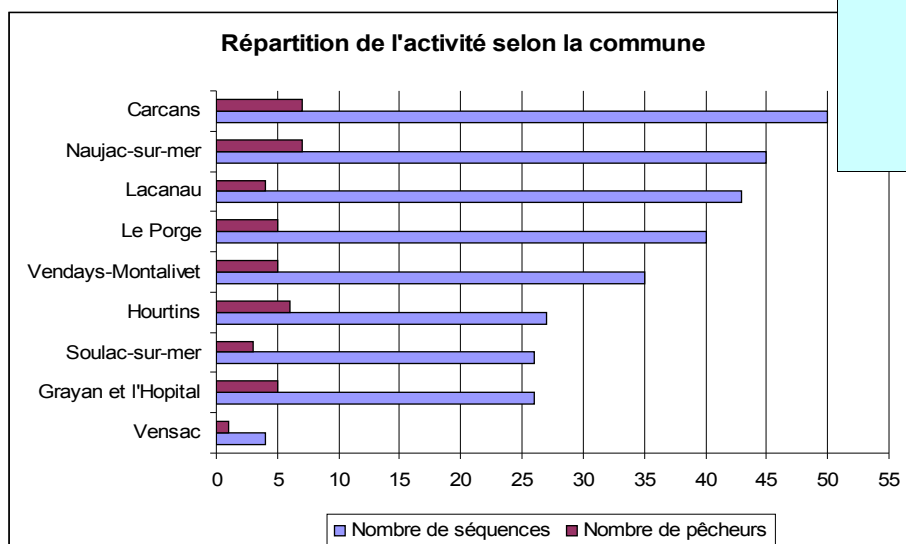


296 séquences déclarées dont

- 46 % par des personnes retraités
- 3 % des séquences sans aucune capture

12 kilomètres de filet posés dont

- 73 % de tramail
- 24 % de filet droit
- 3 % de filet non spécifié

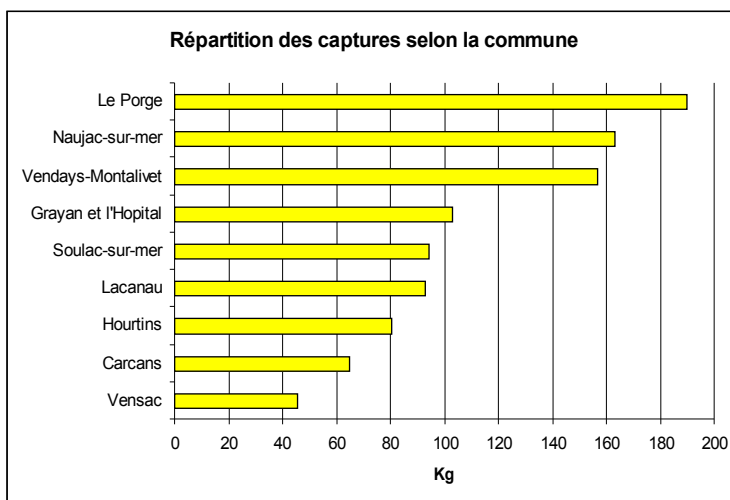


¹ Avec 10 % des bénéficiaires d'une autorisation qui ne signalent pas leur profession.

² La pratique de pêche aux filets, sur l'estran, est soumise à une obligation de déclaration -arrêté annuel de la préfecture de la Gironde

Les captures déclarées dans les fiches de pêche

Espèces	Poids (kg)
Mulets d'Europe	254,5
Bar commun	191,1
Bar tacheté	131,1
Maquereau commun	95,5
Griset (dorade grise)	88,5
Maigre commun	36,1
Sole commune	27,7
Sar commun (à tête noir)	21,4
Chinchard commun	19,7
Dorade royale	15,5
Turbot	14,3
Raies diverses	14
Seiches diverses	13,5
Marbré commun	5,8
Orphie commune	5
Merlu commun	4,5
Barbue	3
Tacaud commun	2,6
Raie bouclée	2
Sole-pôle	1,5
Poissons divers	1,1
Lieu jaune	1



Détails pour les 4 premières espèces

Espèces principales	Bar commun	Mulets d'Europe	Bar tacheté	Maq. commun
% poids total	19	26	13	10
Nb de séquences avec captures	95	110	80	44
Poids moyen/séq. (kg)	2,1	2,4	1,7	2,2
Poids maxi/séq. (kg)	14,2	20	12	2,2
Poids mini/séq. (kg)	0,4	0,2	0,3	0,2
Écart type	2,14	1,22	0,62	1,03

En moyenne, un pêcheur actif

- pose 42 mètres de filet/séquence

- pêche 9 fois dans l'année

- capture annuellement 3,3 kg de poissons

24 espèces ou groupes d'espèces capturées pour un poids total de 992 kg

-Poids moyen /séquence : 3,3 kg

-Poids total maximum déclaré/pêcheur/an: 20 kg réalisés en 4 séquences

-Poids total minimum déclaré/pêcheur/an: 0,1 kg réalisé en 1 séquence